

DELEGATION DE Monsieur Didier CAZABONNE

D-2011/559

Appui au programme d'échanges intermunicipalités Bordeaux Québec. Subvention exceptionnelle à l'association Bordeaux Gironde Québec. Autorisation. Décision.

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, les villes de **Bordeaux** et de **Québec** sont unies par un accord de jumelage et de coopération depuis 1962.

Les principaux projets entre Bordeaux et Québec sont formalisés par des plans d'action triennaux. Ainsi le dernier, portant sur les années 2009 à 2011, a fait l'objet d'un accord de coopération signé en octobre 2008 à Québec, par les Maires des deux villes.

Dans le cadre de ce plan d'action, et depuis plus de 15 ans à présent, des échanges dits « intermunicipalités » permettent à 4 étudiants au maximum de chaque ville de travailler pour la Mairie de la ville jumelle pendant l'été.

Depuis quelques années, force a été de constater la difficulté grandissante pour les étudiants bordelais de financer entièrement leur voyage et leur hébergement, même s'ils occupent ensuite un emploi rémunéré.

Cette année encore, dans un contexte économique particulièrement difficile, les candidats à cet échange ont été peu nombreux à Bordeaux.

Pour cette raison, et dans un but de pérennisation de cette action particulièrement enrichissante tant pour les jeunes que pour les collectivités qui les accueillent, la Direction Générale des Relations Internationales a décidé d'octroyer **exceptionnellement en 2011, une subvention supplémentaire** à l'association Bordeaux Gironde Québec, qui coordonne ce programme en partenariat avec l'association nationale France Québec.

Cette dernière proposant le billet d'avion au tarif de 674 euros, la ville de Bordeaux prendrait en charge de la moitié de ce montant pour chaque participant (soit 337 euros X 4 personnes).

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **Autoriser M. le Maire à verser une subvention supplémentaire exceptionnelle de 1 348 euros, à l'association Bordeaux Gironde Québec, pour l'année 2011.**

Cette dépense sera imputée sur le budget 2011 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction BX 041, enveloppe 020376 – CEX & CRB : RINTER - nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. CAZABONNE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nos deux villes sont unies par un accord de jumelage et de coopération depuis 1962, et comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, nous fêterons l'an prochain le 50^{ème} anniversaire de ce jumelage.

Nos principaux projets sont formalisés dans des plans d'actions triennaux. Le dernier a été signé en 2008. Il concerne les années 2009, 2010, 2011.

Dans le cadre de ce plan, et cela depuis 15 ans, des échanges dits « intermunicipalités » permettent à 4 étudiants au maximum de chaque ville de travailler pendant l'été dans la mairie de la ville jumelle.

Même s'ils occupent un emploi rémunéré, ces étudiants ont de plus en plus de difficulté à faire face aux frais de déplacement et de séjour, à tel point que cette année les candidats ont été très peu nombreux.

Afin de pérenniser cette action que nous jugeons très positive la Direction Générale des Relations Internationales a décidé de proposer une prise en charge exceptionnelle de la moitié du billet d'avion, soit 337 euros pour chacun des 4 étudiants.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit donc de voter une subvention de 1348 euros à l'association Bordeaux Gironde Québec.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.